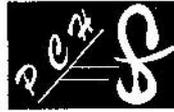


MINISTRE DE LA SANTE,
DE LA POPULATION ET DE LA REFORME
HOSPITALIERE

*Pharmacie Centrale
des Hôpitaux*



وزارة الصحة و السكان
و إصلاح المستشفيات

الصيدلية المركزية
للمستشفيات

Date : 11 FEV. 2016

REF 245 DRCD-DM /S-DM/ 2018

LETTRE DE CONSULTATION

N°06/PCH/DM – RCD /DM/2018

Madame ; Monsieur ;

Dans le cadre de ses approvisionnements, la Pharmacie Centrale des Hôpitaux 'PCH', procède à une consultation, dédiée aux **Dispositifs Médicaux manufacturés en Algérie**, pour l'acquisition des produits selon la liste descriptive et quantitative suivante :

| POSTE | DESIGNATION | U/C | QUANTITE |
|-------|----------------------------------|-------|----------|
| 40980 | COMPRESSE STERILE 10 CMX 10 CM | B/100 | 38 500 |
| 40979 | COMPRESSE STERILE 5 CMX 5 CM | B/100 | 1 500 |
| 41505 | COMPRESSE STERILE 7.5 CMX 7.5 CM | B/100 | 66 000 |

Cette consultation est dédiée aux produits manufacturés en Algérie.

A cet effet, nous vous invitons à nous transmettre une offre complète et détaillée (accompagnée de la documentation), qui devra nous parvenir au plus tard le 19/02/2018.

L'ouverture des plis se fera le 20 /02/2018 à 10H00 sans la présence des soumissionnaires

Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires à l'élaboration de votre offre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

SLIMANI Kamel
Directeur des Achats Dispositifs Médicaux / Reactifs chimiques dentaires
(DA / DM - RCD)
112

1- Modalité de remise des Offres :

Votre offre devra nous parvenir sous pli fermé, anonyme, avec les mentions suivantes :

- A Ne Pas Ouvrir.
- Direction Des Approvisionnements DM - RCD
- Numéro de la Présente Consultation.
- Date Et Heure Limite De La Consultation

A l'adresse suivante :

PHARMACIE CENTRALE DES HÔPITAUX
11, Route de Wilaya, Oued Smar
B.P. : 354 – Dar El Beida, Alger

Par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine, la date et l'heure de réception des plis, notamment :

- Par lettre recommandée (sans mention de l'identité du soumissionnaire) avec accusé de réception.
- Par porteur contre accusé de réception.

2- Langue de Rédaction :

Les documents qui constituent le dossier de la consultation doivent être rédigés dans l'une des langues suivantes : Arabe, Français.

3- Critères D'évaluation (Système De Notation) :

- Note Technique 70 points
- Note Financière 30 points
- Total 100 points

a- Note Technique

L'évaluation technique des offres qui ont été reconnues conformes aux dispositions de la présente consultation se fera comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

À l'issue de cette évaluation, elle établit un classement des offres et élimine les offres qui n'ont pas atteint le seuil requis.

| CRITÈRES D'ÉVALUATION | Nombre de Points |
|--|-------------------------|
| I- Statut du soumissionnaire | 20 points |
| Fabricant du produit | 20 |
| Distributeur du produit | 10 |
| II- Qualité du produit | 30 points |
| 1- Décision d'enregistrement ou d'homologation : | |
| - Sur présentation de la décision d'homologation | 10 |
| - Sur présentation du récépissé de dépôt | 05 |
| 2- Certification ISO 9001 et/ou ISO 13485 relative à l'existence d'un système de management de la qualité auprès du fabricant : | |
| Oui | 10 |
| Non | 00 |

| | |
|---|------------------|
| 3- Durée de vie du produit : | |
| Égale ou Supérieure à 36 mois | 10 |
| Supérieure à 24 mois et inférieure à 36 mois | 07 |
| Inférieure à 24 mois et supérieure à 12 mois | 01 |
| *Note complète sera attribuée si tous les soumissionnaires proposent la même durée de vie | |
| DÉLAI DE LIVRAISON | 20 points |
| <ul style="list-style-type: none"> - Délai de livraison de la première tranche (40 %) _____ 07 points - Délai de livraison de la deuxième tranche (30 %) _____ 07 points - Délai de livraison de la troisième tranche (30 %) _____ 06 points | |
| La note maximale est attribuée au délai le plus court pour la livraison de chaque tranche. | |
| Les autres délais seront notés au prorata des meilleurs délais. | |
| Total | 70 |

Les soumissionnaires dont les offres techniques totalisent **30 points** et plus sont pré qualifiés et verront leur offre financière traitée.

b-Note Financière :

Seules les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été retenues, seront évaluées.

L'offre financière est notée à 30 sur 100 points, l'évaluation de cette dernière tiendra compte des deux critères suivants :

1- Critère N°I : Prix20 Points.

L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale de 20 points.

$$N = \frac{OD}{ON} \times 20 \text{ Points}$$

N : Note à attribuer ; OD : Offre la moins disante ; ON : Offre à noter.

4- Critère N°II : Modalités de Paiement..... 10 Points.

Les modalités de paiement proposées doivent être identiques pour l'ensemble des produits proposés ;

- Chèque à 120 jours _____ 10 points
- Traite acceptée à 120 jours _____ 08 points
- Autres Modalités _____ 01 points

Le dossier des offres doit être établi en un seul (01) exemplaire et comporter les pièces suivantes :

- Décision d'homologation en Algérie du produit délivrée par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, le cas échéant le récépissé de dépôt.

- Certificat ISO 13485 et ou / ISO 9001 relatif à l'existence d'une garantie en termes de qualité organisationnelle au sein de l'entreprise du soumissionnaire, délivré par un organisme agréé et indépendant du soumissionnaire le cas échéant.
- le devis estimatif et quantitatif de l'offre avec précision des délais de livraison ;
- Un certificat d'origine algérienne délivrée par la chambre du commerce et d'industrie concernée.

N.B. : A défaut, de la présentation des pièces, les notes ne peuvent être attribuées.

4- La Promotion De La Production Nationale Et De L'outil National De Production :

Dans le cadre de la promotion de la production nationale et de l'outil national de production. Le recours au produit importé, ne sera effectué que si le produit local (manufacturé localement) équivalent est indisponible ou d'une qualité qui n'est pas conforme aux normes techniques exigées, ou dans le cas où le produit local n'est pas pré-qualifié techniquement.

5- Modalités D'attribution Du Poste :

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres retiendra, conformément à la présente consultation, l'offre ayant obtenue la meilleure note globale.

6- Diversification des sources des approvisionnements :

Dans le cadre de la diversification de ses sources d'approvisionnements, la Pharmacie Centrale des Hôpitaux s'arroge le droit de retenir deux (02) vendeurs pour le même lot, à condition que le lot en question ne soit pas issu du même fabricant.

L'attribution du lot se fera sur la base d'un partage à parts égales cinquante pourcent-cinquante pourcent (50% - 50%) entre les deux attributaires à condition que le plus cher s'aligne sur le moins cher, dans le cas contraire, l'attribution du lot se fera de l'ordre de cent pourcent (100%) pour le vendeur le moins cher.

7- Infirmité :

Au sens de la présente consultation, l'infirmité est déclarée lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu de la consultation, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

8- Caution de bonne exécution.

La PCH exige du fournisseur attributaire de se faire délivrer par une banque de droit algérien, une caution bancaire de bonne exécution en sa faveur, représentant 10% (dix pour cent) du montant contractuel du marché.

Cette caution doit être remise à la PCH, au plus tard quinze (15) jours après l'entrée en vigueur du marché et avant le commencement de l'exécution des livraisons,

La main levée de la caution de bonne exécution devra intervenir dans un délai d'un mois à la réception définitive de la dernière livraison.

La PCH se réserve le droit de procéder à la mise en jeu de la caution de bonne exécution, si le fournisseur ne remplit pas dûment ses obligations contractuelles.

9- Délai De Validité Des Offres :

Du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires se trouveront liés par ces mêmes offres pour une période de soixante (60) jours, à partir de la date limite de la remise des plis.

Ils demeurent engagés vis à vis de la